Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_034-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 2 mars 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-034

Le lundi 2 mars 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 24 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 14

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_034-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 2 MARS 2026	DELIBERATION
	Direction Pilotage administratif et Relations aux communes	N° DE L'ACTE : DB- 2026-034
AMENAGEMENT		
Objet : Achat Public - Attribution et signature du marché de travaux de réseaux - Rue du Petit Fort Dinan		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

Le budget 2025 intégrait la réalisation de travaux de réseaux dans la rue du Petit Fort, à Dinan. Cette opération d'envergure, qui s'inscrit dans un contexte technique exceptionnel, vise la modernisation complète des infrastructures d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales sur un axe historique majeur.

La rue du Petit Fort est en effet une voie de 350 mètres reliant la Porte du Jerzual au port de Dinan. Son environnement impose des contraintes de réalisation strictes : la rue présente une pente moyenne forte de 14 % et un pavage de type napoléonien ; la forte fréquentation piétonne et la présence de nombreux commerces (restaurants, ateliers d'art) imposent une gestion rigoureuse des accès.

L'intervention est motivée par la dégradation avancée des réseaux existants. Les collecteurs d'eaux usées, inspectés dès 2018, présentent des défauts majeurs provoquant des nuisances olfactives importantes, particulièrement en période estivale.

Parallèlement, le réseau d'eau potable en fonte grise est sujet à des risques de casses pouvant endommager le bâti ancien. Le projet prévoit donc :

- Le renouvellement et la mise en conformité des réseaux d'eaux usées et pluviales,
- Le remplacement des canalisations d'eau potable avec l'externalisation des compteurs pour en faciliter la relève,
- Une mutualisation des travaux avec d'autres concessionnaires (GRDF, ENEDIS, SDE 22) pour limiter l'impact des chantiers successifs.

Le marché est décomposé en deux lots principaux : l'aménagement de la voirie (Lot 1) et le renouvellement des réseaux (Lot 2). L'exécution est planifiée sur deux grandes périodes pour éviter la haute saison touristique :

- Secteur 1 : De septembre 2026 à avril 2027,
- Secteur 2 : De septembre 2027 à avril 2028.

La limite entre les deux secteurs se situe au niveau du N°32 de la Rue du Petit Fort, conformément à la photographie ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_034-DE



Le début effectif des travaux de chaque phase est systématiquement calé après l'événement sportif de la Course du Jerzual. La fin globale des prestations est fixée au 14 avril 2028.

Dinan Agglomération est accompagné de ECR Environnement, maître d'œuvre, basé à Pedernec (22540).

La forme du marché est ordinaire.

Pour le jugement des offres, le règlement de consultation définissait les critères pondérés de la manière suivante (pour tous les lots) :

Critère et pondération		Type	Descriptif
1. Prix HT	40 %	Prix	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Mode d'exécution des travaux et prise en compte des contraintes de réseaux existants, d'amiante, de circulation et de l'activité économique et touristique	20 %	Valeur technique	Les valeurs techniques et environnementales sont appréciées au regard du mémoire technique de l'entreprise
3. Méthodologie de préparation du chantier (dossier d'exécution et organisation de l'intervention), d'exécution des travaux, organisation de l'intervention en fonction des contraintes du site	15 %	Valeur technique	
4. Phasage de l'intervention – plan de phasages et plan de déviations, maintien de la continuité de service	10 %	Valeur technique	
5. Moyens humains, qualifications du personnel affecté au chantier y compris sous-traitants et moyens matériels de l'entreprise et plus particulièrement ceux affectés au chantier	5 %	Valeur technique	

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_034-DE

Critère et pondération		Type	Descriptif
6. Planning d'intervention – planning détaillé de l'opération	5 %	Valeur technique	
7. Mesures mises en œuvre pour réduire les émissions de déchets et gaz à effet de serre dans le cadre du marché	5 %	Critère environnemental	

Publicité :

- Profil acheteur MEGALIS, le 30 décembre 2025,
- Ouest-France, édition du 30 décembre 2025,
- France-Marchés, le 30 décembre 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 janvier 2026 à 12h.

Les offres suivantes ont été déposées.

Ordre Arrivée	Date Réception du pli	Lot(s)	Nom et adresse du candidat
1	26/01/2026	1 et 2	Entreprise de travaux publics Even 3 bis Rue de l'Industrie 35730 Pleurtuit
2	28/01/2026	2	Satec environnement 3, rue des Moulins ZA Vaucouleurs 22980 Vildé-Guingalan
3	28/01/2026	1	Colas France ZA Actipôle 2 4 Rue du Grand Rhinolophe 35540 Miniac-Morvan

Le pli déposé par l'entreprise de travaux public Even est une lettre d'excuses.

La Commission des Marchés, réunie le 23 février 2026, a proposé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

LOT	Attributaire	Montant HT
Lot n°1 Aménagement de Voirie	Colas France ZA Actipôle 2 4 Rue du Grand Rhinolophe 35540 Miniac-Morvan	508 405,00 €
Lot n°2	Satec environnement 3, rue des Moulins ZA Vaucouleurs	971 781,50 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260303-DB_2026_034-DE

Renouvellement des Réseaux	22980 Vildé-Guingalan	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5216-5 relatifs aux communautés d'Agglomération,

Vu l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le procès-verbal de la commission des marchés en date du 23 février 2026,

En application des articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT, le projet d'accord-cadre est mis à la disposition des conseillers communautaires au service Achat Public de Dinan Agglomération.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Attribuer** le marché comme indiqué ci-dessus,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché,
- **Autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de marché.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 03 mars 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.